



Les Bordes

La Grange Journeau

Olcy

Flassy



LE MOT DE MADAME LE MAIRE

P. 2

AU CONSEIL MUNICIPAL...

P. 3

A NEUILLY

P. 7

AUTOUR DE NEUILLY

P. 13

LES COMMUNIQUEES OFFICIELS

P. 18

EN PRATIQUE

P. 21



FERMETURE DE LA MAIRIE DU 20 DECEMBRE 2024 AU 6 JANVIER 2025 INCLUS



MAIRIE DE NEUILLY 58420

7 Route du Tacot

03 86 29 65 31 - mairie.neuilly58@orange.fr

www.neuilly-en-nievre.fr

La mairie est ouverte au public le mardi
de 14 h 30 à 17 h 00 et le vendredi
de 10 h 00 à 12 h 00.

Le mot de Madame le Maire



Chers Nuylliennes et Nuylliens,

En cette fin d'année marquée par des conflits armés qui menacent la paix dans le monde, par le réchauffement climatique qui s'accélère, par les émeutes, par les victimes d'agressions parfois mortelles, par les violences physiques ou verbales, il est difficile de trouver au niveau international ou national, des raisons de s'enthousiasmer ! Heureusement notre village n'est pas concerné par cette triste énumération ! Il est encore préservé, et pour beaucoup il reste un havre de paix où il fait bon vivre.

Mais force est de constater que certains préfèrent pointer tout ce qui leur déplaît, et voir le verre à moitié vide. Les litiges entre voisins se répètent : une tondeuse utilisée hors des horaires autorisés, une branche d'arbre qui dépasse du terrain voisin, une haie trop haute, des animaux qui importunent...

Le Maire, bien que le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2212- 1) lui attribue des pouvoirs dits pouvoirs de police (veiller à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans sa commune par des arrêtés municipaux), ne peut résoudre tous ces troubles.

Un Maire n'a pas tous les pouvoirs et c'est heureux ! La verbalisation relève de la Police, la condamnation de la Justice.

D'autres acteurs interviennent aussi pour régler le fonctionnement de la commune : le Préfet pour les rodéos, les gens du voyage, les nuisances sonores..., la Communauté de Communes pour l'assainissement, la collecte des déchets....

L'équipe municipale, quant à elle, préfère voir le verre à moitié plein. Elle reste sensible aux efforts qui sont faits pour le bien être du village et reste présente auprès des Administrés, dans les limites du rôle qui lui est propre, pour répondre à leurs attentes, leurs besoins et les moments difficiles auxquels certains font face.

Il est aussi, parfois très simple de résoudre un problème ou un malentendu – qui peut ainsi, engendrer un conflit - en dialoguant directement avec le voisin ou la personne concernée, qui n'a pas toujours conscience du désagrément qu'elle occasionne.

Je tiens ici, à remercier, toutes les personnes, associations, et organismes qui nous soutiennent pour les travaux de réfection de la toiture de l'église Saint Martin. Ceux-ci sont en cours, et devraient se terminer au printemps prochain.

À l'aube de l'année 2025, je souhaite à tous, au nom du Conseil Municipal, et du Personnel Communal, une excellente année et une bonne santé. Qu'elle soit riche de moments conviviaux, de plaisirs partagés dans le respect de chacun.

Enfin, j'aurai le plaisir de vous recevoir avec l'équipe Municipale pour la cérémonie des vœux à laquelle vous êtes conviés le 18 janvier 2025 à partir de 15H30 à la salle communale.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux 2025



Marie-Françoise HENNEAUX



Séance ordinaire du 14 juin 2024 (extrait)

Logements du presbytère : Mme Vaillant est partie le 30/04/2024 et M. Kus a pris cette location au lieu et place du logement du 1^{er} étage qui a besoin de travaux de réfection des sols pour pouvoir le mettre en location. Des devis sont demandés.

Emprunt : Délibération pour emprunt de 175 000€ sur 10 ans au CA pour les travaux de l'église.

Voirie : Délibération pour la désignation de la CCTBC comme maître d'ouvrage délégué des travaux de voirie qui doivent être effectués sur Flassy.

Incivilités : devant la recrudescence des incivilités en ce qui concerne les dépôts de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement, et en particulier sur le parking de la mairie, installation d'une caméra et instauration d'une redevance de 150€ pour tout contrevenant identifié compte tenu des frais de personnels et de véhicule occasionnés.

Questions diverses

- Point sur les affouages 2 affouagistes n'ont pas réalisé la coupe, 1 n'a pas pu finir du fait d'un problème de santé.
- Eglise : réunion avec l'architecte le 26 juin à 15h pour démarrage des travaux le 16/09/2024.
- Organisations des manifestations au bénéfice des travaux de l'église, des dépliants de la Fondation du Patrimoine sont à disposition pour les dons qui peuvent aussi être faits en ligne :
 - o Concert le 5 juillet (groupe local interprétant des chansons françaises) avec petite restauration,
 - o Exposition d'artistes locaux (avec tombola d'œuvres offertes) du 15 au 18 août avec vernissage le 15/08 à 18h,
- Repas (gratuit) du 14 juillet : sangria avec amuse bouches, paëlla, fromage, salade de fruits arrosés de bonne humeur...

Informations :

Groupe espaces communaux : après visite de la commune, le groupe s'est chargé d'une partie de l'entretien des espaces et une réflexion est en cours autour du massif sur la place du bourg.

Sinistre sur Olcy : Le 1^{er} adjoint, en passant une machine pour l'entretien de la commune (en l'absence de l'employé communal), a malencontreusement détérioré une partie de la clôture de la propriété d'un riverain. Une déclaration a été faite à l'assurance.

Séance ordinaire du 11 octobre 2024 (extrait)

1/Délibérations : PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Délibération demandant l'inscription de chemins, validée ensuite au Conseil Départemental après avis des espaces, sites et itinéraires (selon plan chemin entre Neuilly et Champallement) – vote unanimité

2/CFU (Contrat Financier Unique)/ MISE EN ŒUVRE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLES DE LEGALITE ET BUDGETAIRE

CFU : Délibération pour comptes groupés des comptes de gestion et comptes administratifs

Mise en œuvre des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire : délibération pour la télétransmission budgétaire : la Préfecture envoie une convention pour acceptation du CFU puis délibération pour accord de la convention de CFU. – vote unanimité

3/ EGLISE :

Martine BOUTRELLE a réceptionné l'expert pour l'état des lieux le 20/09

Les travaux ont démarré (installation des échafaudages)

1^{ère} réunion de chantier le 2/10 (Présents : M. BURI Architecte, Entreprise Pousseaux, Véritas, Pascal DAMERON, MF. HENNEAUX) prochaine réunion le mardi 15/10 à 15h.

La commune a mis à disposition, pour les ouvriers de l'entreprise Pousseaux, le logement du 1^{er} étage du presbytère, la fourniture en eau et électricité /compteurs provisoires à la charge de l'entreprise, et qui s'engage à laisser les lieux en état, un état des lieux sera réalisé. A ce jour ils n'ont toujours pas récupéré les clés.

Nous avons obtenu une subvention de la Sauvegarde de l'Art Français de 8 000€.

Fondation du Patrimoine : dons à ce jour = 2 714€

Visite des Monuments de France le 2/10 matin en présence de M. DENIAUX vice-président de la CCTBC & MF. HENNEAUX : un nettoyage de la statue de Saint Martin peut être envisagé mais ils conseillent de ne pas la déplacer car elle est saine et bien installée au-dessus du mur en ciment et suffisamment décalée pour ne pas subir de dégradations par l'humidité. Etude pour le classement de la plus vieille cloche.

4/ VOIRIE : les travaux de voirie rue de la mare ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

Ceux commandités par la CCTBC (route classée intercommunale) allant de Neuilly au stop de Flassy ont été réalisés par l'entreprise MERLOT.

5/ LOGEMENT du presbytère 1^{er} étage : Martine BOUTRELLE a demandé un devis pour l'ensemble de la réfection des sols, l'entreprise Niez : 4 584.75 euros. La somme étant trop importante, un nouveau devis pour uniquement les sols de la cuisine et sanitaires doit être établi.

6/ POINT FINANCIER : 200 599€ budgétés mi-septembre 125 710€ réalisés

7/ LIGNE TELEPHONIQUE CUIVRE : le réseau téléphonique cuivre va être fermé ; Neuilly fait partie du lot n° 4 qui prévoit une fermeture en janvier 2028. Il est important que les administrés en soient informés de façon à ce qu'ils anticipent pour migrer sur une autre technologie disponible.

8/ RAPPORT du TRIBUNAL pour les bâtiments dégradés sur le Bourg et Flassy.

Pour mémoire : En ce qui concerne les bâtiments en mauvais état sur le bourg et sur Flassy, des courriers de réclamation de riverains, ont été adressés à la mairie. Après avoir fait intervenir la DDT58, envoyé des courriers aux différents propriétaires depuis plusieurs mois, la situation reste la même.

En respect de la procédure légale, la mairie s'est trouvée dans l'obligation de saisir le Tribunal Administratif de Dijon.

Pascal DAMERON a réceptionné l'expert mandaté par le Tribunal Administratif de Dijon qui nous a adressé ainsi qu'aux propriétaires concernés, les rapports d'expertise :

Pour Le bourg : l'expert préconise une mise en sécurité et des réparations (côté de la maison mitoyenne de E. Leonetti présent lors de la visite) dans les plus brefs délais.

Flassy : préconisation de démolition de la grange, de mise en sécurité de la petite maison volets et toiture côté chemin communal (présence de Mme Halinski propriétaire mitoyenne).

9/ SALLE COMMUNALE : conditions d'occupation.

L'atelier de sophrologie nous sollicite à nouveau pour occuper la salle les mercredis matins en dehors des périodes de vacances scolaires. A la demande de conseillers, proposition d'une convention d'occupation, comme pour les autres associations, et d'une participation financière pour l'utilisation régulière (entretien et chauffage).
6 voix pour – 3 voix contre

Il est proposé également de « réduire » la contribution de la commune sur la subvention accordée au Centre Social. 3 voix pour – 6 voix contre

10/ Demande de Mme OROSCO pour la population féline sur le bourg

Le CCAS réuni le 1/10/2024 ne souhaite pas, à la majorité, financer cette opération.

Martine BOUTRELLE est en charge du dossier : Après contacts pris avec diverses associations et les propriétaires des chats il est possible de stériliser gratuitement.

11/ AFFOUAGES : Pascal DAMERON : les affouages de 2024/2025 sont les têtes de chêne qui devaient être faites précédemment, et qui, par conséquent, bénéficient aux affouagistes ayant exploité les coupes dans le cadre du règlement de l'ONF.

12/ Demande de Mme OROSCO pour le changement de nom de la place de l'Abbé Pierre.

7 voix Contre – 2 voix pour.

Un questionnaire sera proposé aux administrés pour connaître leur avis.

13/ POSTE AGENT TECHNIQUE : Clothilde BIZON a démissionné pour des raisons personnelles (manque de disponibilité avec son autre emploi)

Mme Catherine STIER a proposé sa candidature.

14/ QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION de la cérémonie du 11 novembre : à 11h au Monument sur la place, Réception au Marigny

COLIS : Après réunion du CCAS : pas de repas proposé cette année à nos aînés étant donné le peu d'inscriptions. Un colis sera distribué à chacun.



concernant les demandes de travaux :

Tous travaux doivent faire l'objet d'une demande déposée en mairie pour transmission à la DDT. Anticiper le dépôt du dossier et particulièrement en période de congés qui augmente la durée du délai de traitement.

Rappel

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.**



Nouveaux habitants

Mme Monique NYS & M. Werner VANOS (Les Bordes).

M. Joost BATEHAN & Mme Tania ELFRING (La Grange Journeau)

Embauche

Suite au départ de Mme Bizon, embauche de Mme Catherine STIER en CDD, pour le poste d'employée chargée de l'entretien des locaux.

Fête du 14 juillet 2024

Cette année, travaux de l'église obligent, la fête du 14 juillet s'est déroulée sur le parking de la Mairie.

Suite à l'invitation de la municipalité, plus de 50 personnes se sont présentées et ont apprécié l'apéritif offert par Mme le Maire ainsi que le repas offert par la municipalité.

Cérémonie du 11 novembre 2024

Le 11 novembre devenu un jour de mémoire, est aussi la mémoire d'un jour, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918).

La cérémonie s'est déroulée par un dépôt de gerbe, la lecture des discours et l'appel du nom de chaque soldat mort au combat. A l'issue de la cérémonie, un pot de l'amitié offert par la commune a réuni les participants au Marigny.



Noël des anciens

31 colis dégustation ont été distribués cette année, à nos aînés (dont 3 en maison de retraite).

L'Association La Jarnosse n'offrira pas en cette fin d'année de chocolats comme traditionnellement, mais établira un chèque au profit des travaux de l'église, ce dont la Municipalité la remercie ainsi que pour son soutien à l'occasion des manifestations organisées.

Fleurissement de la commune

Fleurissement du GTVY : prix attribués à la commune = 30€ à :

- ✓ MMme Laurieux (Olcy)
- ✓ Mme Bricot (le Bourg),
- ✓ MMme Dechauffour (Flassy)



Travaux sur la commune

L'église

Les travaux de rénovation de l'église ont démarré.



Trois manifestations culturelles ont été organisées au printemps et en été pour participer au financement de ces travaux :

Vendredi 12 avril 2024

L'Association La Jarnosse a délocalisé sa séance de cinéma dans l'église. 400 € ont ainsi été récoltés.



NEULLY
En Nièvre

La Municipalité et La Jarnosse

Organisent une **soirée exceptionnelle**
vendredi 12 avril 2024 à 19h

DANS L'EGLISE SAINT MARTIN

Projection du film
« Le trou normand » avec
Bourvil et Brigitte Bardot

DANS LA SALLE COMMUNALE

Repas convivial
Poulet basquaise – riz – fromage
– dessert - café

Tarifs : 7 € adhérents – 10 € non adhérents
Réservation obligatoire jusqu'au 8 avril au soir
Soit à lajarnosse@gmail.com ou 06 07 52 51 92

*Les bénéfices de cette soirée participeront au financement
des travaux de rénovation de l'église
Saint Martin de Neully.*

Vendredi 5 juillet 2024

En partenariat avec La Jarnosse, la municipalité a organisé un concert dans l'église. 1 020 € ont ainsi été récoltés. 52 entrées.



NEULLY
En Nièvre

La Municipalité et La Jarnosse

Organisent un **concert exceptionnel**
avec entracte et petite restauration
vendredi 5 juillet 2024 à 18h30

DANS L'EGLISE SAINT MARTIN

Venez nombreux écouter et chanter
des chansons françaises
des années 60 à 80.
Convivialité et ambiance vintage assurées !

Entrée : 10 €



Délit de Fuite
100% Chansons Françaises

La recette de ce concert participera au financement
des travaux de rénovation
de l'église Saint Martin de Neully.



Du jeudi 15 août au dimanche 18 août 2024

En partenariat avec La Jarnosse et le Groupement Touristique des Vaux d'Yonne, la municipalité a organisé une exposition collective d'artistes locaux. 246 € ont ainsi été récoltés.



Organisent une **Exposition collective**
Du 15 au 18 août 2024

**DANS L'EGLISE
SAINT MARTIN
DE NEUILLY**

Vernissage le 15 août à partir de 17h

**ARTISTES ET
ARTISANS D'ART
SUR BRINON ET
ALENTOURS**



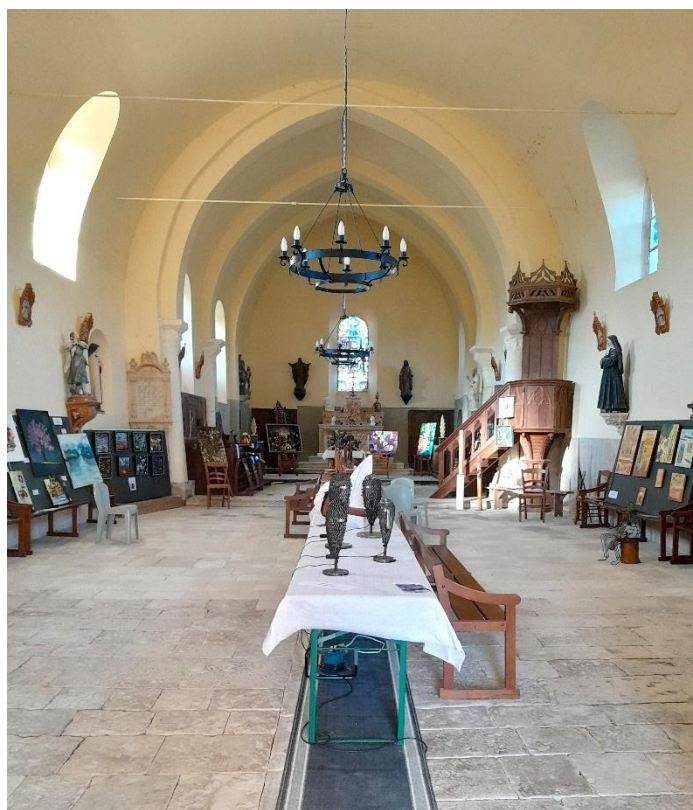
Christine ARNOULT - Bertrand AUDIGOU - Annie BAGOT - Florence BERTRAND - Annick BRICOT -
Christiane CHAPUIS - Henk DE JONG - Roland DUPOUY - Alain FRAVAL -
Patrice GUERINONI - Max HANNON - Aurélien JOSPIN - Philippe LAUVERGEON -
Claude PLACE - Nicole PRUNEVIELLE - Bernard ROUSSEAU - Virgile VAURETTE

Imprimé par nos soins

Entrée libre – Ouvert de 10h à 18h

Tombola exceptionnelle (5 œuvres d'art à gagner)

***Les recettes de la tombola participeront au financement
des travaux de rénovation de l'église
Saint Martin de Neuilly.***



FONDATION



2 874 € ont été récoltés via la Fondation du Patrimoine. Il est toujours possible de faire un don pour les travaux de l'église, soit en Mairie, via le formulaire Fondation du Patrimoine ou directement sur le site www.fondation-patrimoine.org onglet « soutenir un projet ».

Travaux suite...

✓ La voirie :

- rue de la mare à Flassy qui étaient prévus depuis 2019 et avaient été « gelés » par les travaux de remplacement des conduites d'eaux commandités par le SIAEP.
- La route allant de Neuilly jusqu'au stop de Flassy, a été commanditée par la CCTBC, cette voie étant classée comme voie communautaire.
- Réparation de la toiture de la mairie qui présentait des fuites à un pignon
- Remblaiement de la montée du parking de la mairie qui avait été ravinée par les pluies
- Curage des fossés sur la route des Bordes/Flassy

Bâtiments dégradés sur la commune

Suite au rapport d'expertise mandaté par le Tribunal Administratif de Dijon, la commune a installé des « barrières » par sécurité, autour des bâtiments concernés et à proximité de la voirie, sur le bourg et à Flassy, dans l'attente de l'intervention des propriétaires selon les directives ordonnées respectivement.

Changement du nom de la place de l'Abbé Pierre

Sur 84 foyers questionnés, 35 ont répondu dont : 6 pour le changement de nom/20 contre/9 sans opinion.

Fermeture du réseau cuivre de liaison téléphonique

« Dans le cadre de la modernisation des infrastructures de télécommunication, Orange va fermer progressivement son réseau cuivre sur tout le territoire. Cela implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies telles la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

La commune de Neuilly est présélectionnée pour la fermeture définitive du réseau technique cuivre en janvier 2028.

A cette date l'ensemble des services cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible. »

Sacs poubelles et cartes d'accès aux déchetteries

La distribution des sacs poubelles a eu lieu le 3 décembre 2024 après-midi en mairie.

Pour rappel, la carte d'accès aux déchetteries est obligatoire. Vous pouvez la demander en Mairie.

Containers verre et papier

En vue des travaux à prévoir sur l'église, les containers verre et papier ont été déplacés sur le parking de la Mairie.

RAPPEL : Les containers ne reçoivent que les verres et papiers et magazines. Les autres déchets ne doivent pas être déposés à leur pied mais être apportés à la déchetterie (hors ceux collectés dans les sacs roses et jaunes). Les cartonnettes sont collectées dans les sacs jaunes et les cartons déposés en déchetterie et non dans les containers papiers.



Ces règles non respectées peuvent faire l'objet d'une amende.

Association locale

Association culturelle



Le vendredi 12 avril, une soirée exceptionnelle a eu lieu avec le film « le trou normand » à l'église Saint Martin suivi d'un repas à la salle des fêtes. La recette a été remise en totalité à la Mairie pour la réfection de l'église.

La Jarnosse a également pris en charge les frais de SACEM à l'occasion du concert « Délit de fuite » au profit de l'église qui s'est déroulé le 5 juillet.

Les séances du 4 octobre, 1^{er} novembre et 6 décembre se sont déroulées dans une belle ambiance avec une cinquantaine de personnes en moyenne.

Dates à retenir :

- ✓ Jeudi 16 janvier Assemblée générale
- ✓ Ciné-repas les vendredis 7 février, 7 mars et 4 avril.

L'association culturelle La Jarnosse vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Pour plus de renseignements : lajarnosse@gmail.com.

Brinon randonnée



Association de randonneurs depuis 20 ans, affiliée à France Randonnée, elle est composée d'un bureau de 7 personnes avec 42 membres inscrits.

Elle a à son actif plus de 20 randonnées par an dans toute la Nièvre, les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois.

En janvier est organisée la traditionnelle galette des rois, en mai une randonnée sous le thème du muguet, en juin a lieu le traditionnel barbecue au Marigny suivi d'une randonnée nocturne, en septembre une sortie de plusieurs jours en VVF avec visites et randonnées au programme, en novembre une randonnée au profit du Téléthon.

L'assemblée générale a lieu une fois par an en décembre suivie du repas de fin d'année. Contact : MENEUVRIER Daniel, Président de l'association demeurant Aux Bordes Tel : 06 26 97 09 07 ou daniel.meneuvrier58@gmail.com.

Centre Social et Culturel du Beuvron

2025 sera une année de renouvellement du projet social pour le Centre Social et Culturel du Beuvron. Cette démarche a pour but d'obtenir le renouvellement de l'agrément accordé par la Caisse d'Allocation Familiale.

C'est une démarche participative pour laquelle chacun sera appelé à s'exprimer.

Le Centre Social c'est avant tout un lieu de rencontre, d'accueil et d'échange.

Le Centre Social et Culturel du Beuvron vous propose tout au long de l'année :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Aquagym	Accueil de loisirs		Balade (tous les 15 jours)
	Tricot Thé		Jeux	Aquagym
	Espagnol Niveau 1	Espagnol Niveau 2	Gym douce	
Accueil de loisirs	Couture	Patchwork	Gym active	Accueil de loisirs
18h Anglais (tous les 15 jours)				Théâtre (toutes les 3 semaines) Fitness Danse africaine

Pour les familles : des soirées « Comme à la maison » pour passer une soirée entre parents (les enfants sont pris en charge par une animatrice) – Des sorties parents/enfants – Des spectacles débat...

Pour les enfants : l'équipe d'animation au centre accueille les enfants tous les lundis et vendredis après l'école et les mercredi toute l'année. Un accueil durant les vacances scolaires, des séjours variés.

Pour les ados : des soirées « entre nous », des sorties.

Pour les séniors : des activités toute la semaine pour bouger et se retrouver, des sorties thématiques tout au long de l'année, un mini séjour et un séjour d'une semaine pour découvrir d'autres régions, les ateliers Bonjour.

Le Centre Social c'est aussi un accueil France Services pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives et une bibliothèque gérée et animée par des bénévoles (ouverte quatre jours par semaine, dont le dimanche matin).

Pour bénéficier des activités, pour aider ou avoir plus de renseignements, contactez le Centre Social au 03 86 29 60 02 ou par mail accueil.cscb@beuvron.fr

Le Centre Social et Culturel du Beuvron est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

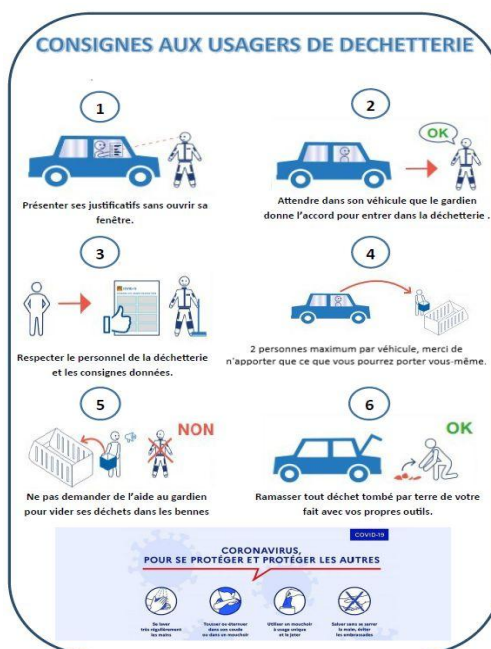
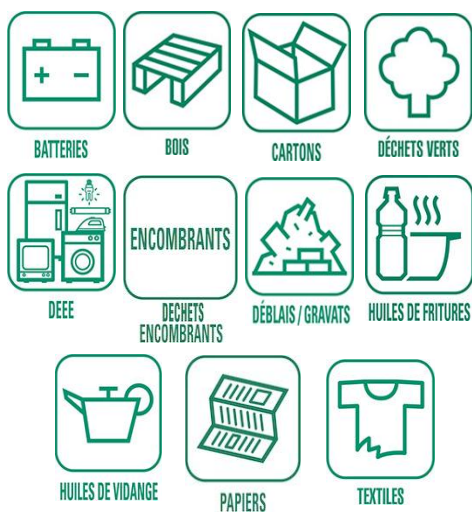
Adresse postale : 9 rue du Commandant Guerreau 58420 Brinon-sur-Beuvron



Déchetterie

Les déchetteries de CORBIGNY, TANNAY et BRINON SUR BEUVRON sont ouvertes (carte d'accès obligatoire). Les horaires d'été sont valables du 1^{er} mai au 30 septembre.

	CORBIGNY Rue au Venant Route de Doussas 58800 CORBIGNY	TANNAY RD 34 - La fringale 58190 TANNAY		BRINON SUR BEUVRON Route de Tannay 58190 BRINON S/ BEUVRON	
	Toute l'année	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Lundi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h 13h30 - 17h	-----	13h30 - 17h	-----	9h - 12h
Mercredi	9h - 12h 13h30 - 17h	13h 30 - 17h	13h 30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h
Jeudi	9h - 12h 13h30 - 17h	-----	-----	-----	-----
Vendredi	9h - 12h 13h30 - 17h	13h 30 - 17h	13h 30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h
Samedi	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	13h30 - 17h





CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2025

Je sors mon sac la veille au soir.

Je peux récupérer des sacs roses et jaunes à la mairie de mon domicile.

Lun	Ma	Mer	Je	Ve
Mhère, Gacôgne	Authiou, Bussy-la-Pesle, Chazeuil, Champallement, Champlin, Chevannes-Changy, Corvol d'Embernard, Saint-Révérien	Beuvron, Brinon-sur-Beuvron, Challement, Grenois, Neuilly, Taconnay	Beaulieu, Germenay, Guipy, Héry, Moraches	Montreuillon, Vauclaix

JANVIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1 ^F	2	3 ^R	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Me. 1 janvier, rattrapage le ven. 3 janvier

FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30 ^R				

MAI

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1 ^F	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Je. 7 mai, rattrapage le mer. 30 avril

JUIN

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23 ^R	24	25 ^F	26	27	28
29	30 ^R	31				

Je. 25 décembre, rattrapage le ma. 23 décembre

Sac rose : ordures ménagères
 Jour férié : pas de collecte, rattrapage un autre jour

Sac jaune : emballages à recycler
 Jour de rattrapage



Les biodéchets sont ramassés en même temps que les autres sacs chaque semaine



GUIDE DU TRI



JAUNE

EMBALLAGES



Vidés mais pas rincés ; ne pas imbriquer



BIO

BIODÉCHETS



ROSE

DÉCHETS ULTIMES



Litières des animaux, hygiène, petits objets en plastique



VERRE

VERRE

Couvercles et capsules dans le sac jaune



PAPIERS

PAPIERS



Enveloppes, journaux, magazines

DÉCHETTERIE DE BRINON S/ BEUVRON

Croisement D34 et 05 | Du 01/04 au 30/09 : lun, sam 13h30-17h et mar, mer, ven 9h-12h
58420 Brinon S/ Beuvron | Du 01/10 au 30/03 : lun, sam 13h30-17h et mer, ven 9h-12h



CITEO | Tous les emballages se trient.



Retrouvez les consignes et les calendriers sur www.tannay-brinon-corbigny.fr

Des questions ?

service.dechets@cctbc.fr

03.86.20.18.33

Les communiqués officiels



Gendarmerie

Lors d'un entretien entre le nouveau commandant de communauté de Brigades (l'Adjudant-Chef Thomas SCHWOOB) et le maire de Brinon sur Beuvron, il a été décidé de la réouverture de l'accueil au public les mercredis après-midi de 14 heures à 18 heures en phase d'expérimentation jusqu'en mars 2025.

Cette phase d'expérimentation permettra notamment d'observer la fréquentation de l'unité par les citoyens sur cette demi-journée.

L'accueil à la brigade de Brinon-sur-Beuvron se fera donc tous les mercredis de 14 heures à 18 heures.

À noter que, comme auparavant, cette permanence pourra être annulée pour des raisons opérationnelles(/organisationnelles)."

Ministère de l'intérieur



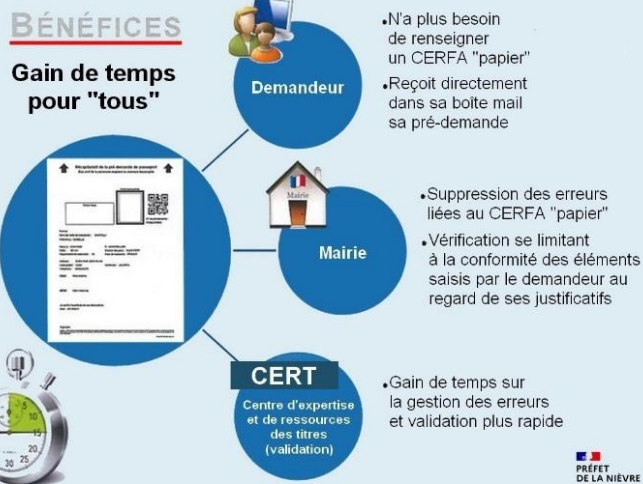
SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

AVANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE...
Pour toute demande de **carte d'identité** ou de **passport**,
gagnez du temps en remplissant la **pré-demande en ligne**.

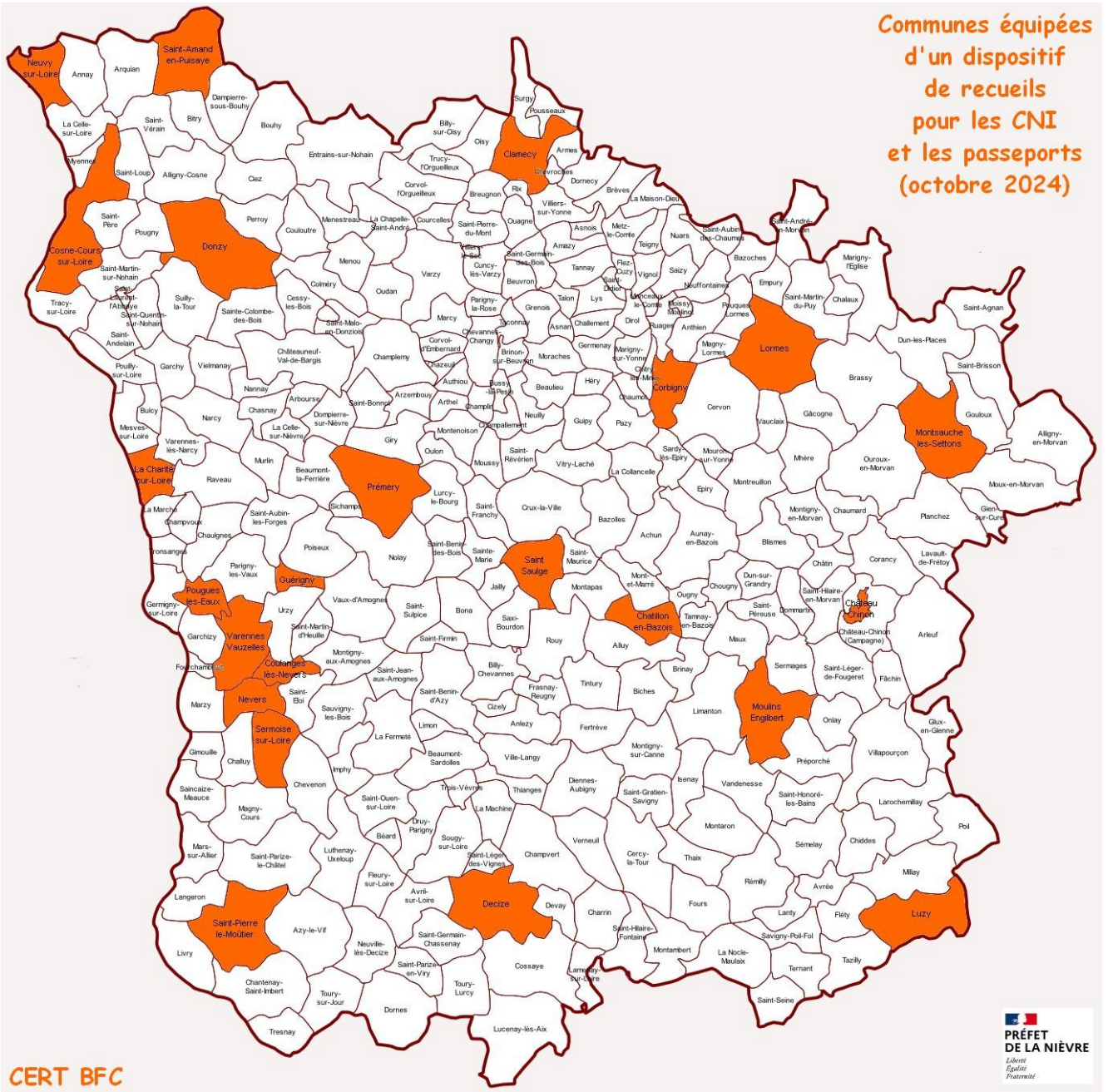


Rendez-vous sur ants.gouv.fr

FAIRE MA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT EN LIGNE



Communes équipées
d'un dispositif
de recueils
pour les CNI
et les passeports
(octobre 2024)



CERT BFC


**PREFET
DE LA NIÈVRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*





Votre **service public** de conseil en rénovation (énergétique/autonomie) et en énergies renouvelables, **gratuit, pour tous** en Nièvre

Vous souhaitez :

- > Maîtriser vos dépenses d'énergie ?
- > Connaître **toutes les aides** disponibles cumulables pour vos travaux d'énergie ?
- > Recueillir **des informations fiables** pour faire vos choix en toute connaissance de cause ?
- > Isoler pour l'hiver et la période estivale ?
- > Changer de mode de chauffage ?
- > Vous intéresser aux énergies renouvelables ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre et son Espace Conseil France Rénov' sont à votre service, **gratuitement**



CONTACTS

Au **03 86 38 22 21** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

13 avenue Pierre Bérégovoy, à Nevers, dans nos locaux, sur rendez-vous

Par courriel : infoenergie@ale-nievre.org

7 lieux de permanences, sur rendez-vous : Decize, Luzy, Cosne, Lormes, Corbigny, Clamecy, Château-Chinon

FINANCEMENT



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



L'ALEC de la Nièvre est une association nivernaise soutenue par le SIEEEN, les collectivités locales, les Pays, les Consulaires. Elle porte le service gratuit, neutre et indépendant France Rénov' dans la Nièvre.

www.ale-nievre.org



POMPIERS : 03 86 29 01 93 ou 18

ANTI-POISON : 03 83 22 50 50

SAMU : 15

N° EUROPEEN D'URGENCE : 112

GENDARMERIE : 03 86 29 63 12 ou 17

Artisans, commerces et services sur Neuilly

BAR - RESTAURANT « LE MARIGNY »	03 86 26 23 92
CHAUFFAGISTE « ECOCHAUFF BOURGOGNE » - R. HALINSKI	06 30 29 59 87
CONFECTION DE BIJOUX & ACCESSOIRES ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE ISSUS DU RECYCLAGE ET DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE OKHONOKO CREATIONS www.okhonoko.com	07 81 53 00 53
COUVERTURE, MAÇONNERIE - S. CHARBONNOT	06 59 70 77 52
MAINTENANCE INDUSTRIELLE - M. NEEFS	06 31 75 87 63

DEFIBRILLATEUR A LA MAIRIE (sous le porche)



Artisans, commerces et services sur Brinon sur Beuvron

CABINET MEDICAL - Dr FRANS SPEE	03 86 24 32 88
CABINET MEDICAL - Dr ROBERT HALEWUN	03 86 24 32 90
SELARL INFIRMIERS	03 58 05 14 41
PHARMACIE	03 86 29 61 60
VETERINAIRE	03 86 29 69 80
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU BEUVRON	03 86 29 60 02
ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE	03 86 29 60 14
LE P'TIT CREUX (lundi midi, vendredi soir)	06 49 85 55 51
BOULANGERIE	03 86 24 86 11
EPICERIE	03 86 29 62 69
ORDIPROXI	03 86 29 06 65
AGENCE POSTALE –mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18h – du mercredi au samedi matin de 9 h à 12 h	03 86 29 67 44
CREDIT AGRICOLE	09 78 97 35 03
DECHETTERIE	03 86 20 18 33
SIAEP (syndicat des eaux)	09 62 69 07 29

DEFIBRILLATEUR AU GARAGE DE LA PHARMACIE



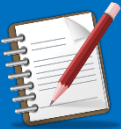
MARCHE SUR LA PLACE LE DIMANCHE MATIN



STATION SERVICE : essence, gasoil, lavage, aspirateur, air



Mes notes



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for writing notes.



la municipalité vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année

2025



Les Bordes

